

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Conseil d'école n° 2 / Année scolaire 2023-2024

ÉCOLE EUGÈNE GEOFFRIAULT – RPIC Champdeniers/Pamplie/Cours
2 place du château d'eau 79 220 CHAMPDENIERS
ce.0790498M@ac-poitiers.fr
05 49 25 85 86 / 05 49 25 88 82

Date : Mardi 2 avril 2024
Horaires : 18h30-20h20

Présents :

<p><u>Municipalités :</u> <u>Champdeniers</u> Alain CAPELLE Stéphanie SAUZEAU <u>Cours</u> Catherine GOURMELON Romain BOISSON <u>Pamplie</u> Nicolas LIMOGES</p>	<p><u>Enseignantes :</u> Mélanie GIROIRE Stéphanie CHEVALLEREAU Sophie GAILLARD Perrine GRAND Théodora BOIZIAU Sophie DANNHOFFER Stéphanie NICOLAS</p>	<p><u>Représentants de parents :</u> Sandrine GAGNAIRE Christelle TOURLIER Béangère CLISSON Marie MALLEREAU Marie POYVRE Laurence SUAUDEAU</p>	<p><u>DDEN :</u> Martin AUGER Serge HENRY</p>	<p><u>Autres invités avec voix consultatives</u> <u>ATSEM :</u> Christelle ECOTIERE Valérie GADREAU <u>Agents périscolaires :</u> Jessica RICHARD Sandrine LE-GAC</p>
--	--	--	---	--

Absents excusés :

Marie PORTET Inspectrice de Circonscription, Marie-Laure CHAIGNON (ATSEM), Catherine LEBASSARD (psychologue scolaire), Julie FASANINO (Enseignante RASED à dominante pédagogique), Sylvie GIRARDEAU (enseignante remplaçante rattachée à l'école), Corinne THOMAS (enseignante de CE1-CE2), Karine GUILLOT (enseignante GS le lundi), Patrick PETORIN (maire de Pamplie), David POUZINEAU (représentant de parents), Marianne ALBERT (adjointe à la mairie de Cours), Elodie BRIAUD (représentante de parents), Coraline MAZOUIN (représentante de parents)

Présidente de séance : Mélanie GIROIRE

Secrétaire de séance : Stéphanie Nicolas

Ordre du Jour :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1-Projets/sorties en cours et à venir | 4-Résultats aux évaluations repères nationales |
| 2-Bilan financier intermédiaire | 5-Année scolaire 2024-2025 |
| 3-Bilan exercices de sécurité | 6-Questions diverses |

1-Projets/sorties en cours et à venir

L'équipe enseignante présente l'ensemble des projets/sorties passés ou à venir.

Les projets dans les différentes classes :

-Projet plantation de haies : Ce projet a concerné les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 en période 3 et 4 (une intervention en classe et une sortie sur le terrain) avec la Fédération de Chasse des Deux-Sèvres. La plantation a eu lieu à la Saunerie début mars. En classe, les élèves ont été sensibilisés à l'utilité des haies. Les interventions sont gratuites. Ce projet a été reconduit 3 fois (1 fois tous les 2 ans). Le déplacement en bus a été payé grâce à la subvention annuelle de la mairie de Champdeniers pour les activités éducatives. Le goûter a été offert par la Fédération de Chasse.

-Projet rivière : Ce projet concerne la classe de CP-CE1 depuis la période 3 (une intervention en classe et 2 sorties sur le terrain) avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Les élèves découvrent la faune de la rivière et sont sensibilisés sur la qualité de l'eau. Ce projet est gratuit.

-Projet musique : Ce projet concerne l'ensemble des CM1 et des CM2 depuis le début de l'année, une séance par semaine le vendredi, avec Léo CHARLY, intervenant du Centre de Formation de Musiciens Intervenant à l'Ecole de l'Université de Poitiers.

-Projet sur les pies grièches : Ce projet concerne la classe de CE1-CE2 et la classe de CM2 (une intervention en classe et une sortie sur le terrain) avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

-Projet Jeux Olympiques : Ce projet est travaillé dans différents domaines des programmes pour les élèves de PS à GS. Différentes associations sportives de Champdeniers ont été contactées pour venir présenter « leur » sport (présentation des tenues, du matériel,...)

-Projet Spéléologie : Ce projet concerne les classes PS-MS, MS-GS, GS, CP-CE1, CE1-CE2. Les élèves découvriront la cavité souterraine de Champdeniers avec l'Association ACET'EAU. Chaque classe aura une demi-journée de découverte lors de la semaine du 27 mai.

-Cycle Handball : Ce projet concerne la classe de CM1-CM2 avec le club de Handball Champdeniers Mazières au cours de la période 4 avec Laurent GRAMMONT.

-Cycle piscine : Ce projet a concerné l'ensemble des CP et des CE2 en période 3 et début de période 4.

-Cycle Rugby : Ce projet concernera la classe de CM2 en période 5 avec Bastien METOIS.

Cette année, il n'y aura pas de sortie vélo car elle n'est pas organisable (l'école de Champdeniers étant excentrée par rapport aux autres écoles inscrites au projet).

Les sorties à venir :

-Spectacles Tous en scène : Tous les élèves de l'école iront voir un spectacle à Germond-Rouvre dans le cadre du festival « Tous en scène ». Les spectacles sont prévus le 2 mai pour la maternelle et le 3 mai pour l'élémentaire. Le bus est subventionné par le CSC, 3,50 € par élève sont réglés par l'école et 3,50 € par les communes de Champdeniers, Pamplie et Cours.

-Sortie à Chambord : Les classes de CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 iront au château de Chambord. Chaque classe bénéficiera d'une activité sur place ainsi que la visite guidée du château. La sortie est prévue le 31 mai.

-Sortie au Parc des Oiseaux du Marais Poitevin des Deux-Sèvres : Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 iront à Saint-Hilaire-la-Palud. Chaque classe bénéficiera d'une sortie en barque et d'une visite libre du parc. La sortie est prévue le 4 juin.

-Sortie découverte du poney : Les classes de PS-MS, MS-GS, GS iront au centre équestre de Chauray. La sortie est prévue le 21 juin.

-Rencontres inter-classes : La classe de PS/MS de Saint-Christophe viendra la journée complète le vendredi 17 mai. La classe de Mme Chevellereau ira à Saint Christophe sur Roc le vendredi 14 juin.

Mme Giroire rappelle que pour toute sortie régulière ou occasionnelle à la journée ou demi-journée, un taux réglementaire doit être respecté. Ce taux doit être respecté aussi dans le bus. Les AESH (accompagnant les élèves en situation de handicap) ne comptent pas dans le taux d'encadrement.

- 1 adulte pour 12 élèves en élémentaire
- 1 adulte pour 8 élèves en maternelle (y compris pour les sorties de proximité type bibliothèque, gymnase...)

Si ce taux réglementaire n'est pas respecté, Mme Giroire n'autorise pas la sortie.

Mme Giroire rappelle également que pour certaines activités, le taux d'encadrement est renforcé (natation, cyclisme sur route) et que les accompagnateurs doivent avoir un agrément pour accompagner ces activités.

Question : Les parents suggèrent qu'un vivier d'adultes disponibles pour accompagner lors de sorties soit établi pour éviter l'annulation de sorties scolaires par manque de parents d'élèves accompagnateurs.

Mme Giroire se renseignera auprès du CSC afin de voir ce qu'il est possible de faire avec eux. De plus, quand l'équipe enseignante fera passer des mots pour une demande d'accompagnateurs, elle pensera également à signaler aux familles que les grands-parents ou autres adultes majeurs peuvent se proposer.

2-Bilan financier intermédiaire

Mme Giroire présente le coût des différents projets et sorties envisagés pour la suite de l'année scolaire ou déjà passés :

Descriptif des projets/sorties envisagés	Montant Total
Classes élémentaires : abonnement applications	361,30 €
CP et CE2 : Bus piscine	1 080,00 €
Toute l'école : spectacles Tous en scène	612,50 €
CE2-CM1, CM1-CM2, CM2 : Sortie à Chambord - activités	713,50 €
CE2-CM1, CM1-CM2, CM2 : Sortie à Chambord - bus	2 858,00 €
CM1 et CM2 : Frais de déplacements stagiaire musique	362,50 €
Maternelle + CP/CE1 + CE1/CE2 : Projet spéléologie	1 900,00 €
CE2-CM1, CM1-CM2 : Spectacle JMF à la Crèche	225,00 €
CP-CE1 et CE1-CE2 : Sortie parc ornithologique des Deux Sèvres - bus	462,00 €
CP-CE1 et CE1-CE2 : Sortie parc ornithologique des Deux Sèvres - activités	528,50 €
Maternelle : Sortie poney - bus	432,00 €
Maternelle : Sortie poney - activités	672,00 €
CM1-CM2 : Rallye mathématiques projet avec le collège	6,00 €
TOTAL à financer	10 213,30 €

Coopérative scolaire

Les dépenses réglées par la coopérative à la date du conseil d'école :

Descriptif des projets envisagés	Montant Total
Classes de l'élémentaire : abonnement applications	361,30 €
CP et CE2 : Bus piscine	1 080,00 €
Classe CM1-CM2 : Rallye mathématiques projet avec le collège	6,00 €
CM1 et CM2 : Frais de déplacements stagiaire musique	362,50 €
Classes CE2-CM1 et CM1-CM2 : Spectacle JMF à la Crèche	225,00 €
TOTAL :	2 034,80 €

La coopérative a réglé également deux acomptes :

- un acompte de 50 euros pour la sortie au Parc Ornithologique du Marais Poitevin
- un acompte de 570 euros pour le projet spéléologie

Les actions réalisées par la coopérative pour récolter des fonds :

- Vente de photos scolaires : bénéfice de 1022,55 €
- Vente de calendriers décorés par les enfants : bénéfice de 899,20 €
- Vente de sac à dos avec les dessins des enfants : 174 sacs vendus, recette de 1044 €, bénéfice estimé 380 euros

A la date du conseil d'école, la coopérative dispose d'un solde de 2807,87 € et il manque 834,43 € pour finir de financer les sorties et projets, la vente de sacs à dos n'ayant pas encore été comptabilisée. Si la vente de sacs à dos ne suffit pas, l'Association des Parents d'Elèves complètera ce qui manque.

Subvention pour les activités pédagogiques

La municipalité attribue une subvention annuelle de 1000,00 € pour les activités pédagogiques. Cette année elle sera utilisée de la manière suivante :

Entrée piscine CP (estimation)	192,00 €
Entrée piscine CE2 (estimation)	264,00 €
CP-CE1 et CE1-CE2 : Bus plantations de haies	142,00 €
CE2-CM1 et CM1-CM2 : Bus spectacle à la Crèche	238,00 €
PS-MS : Sortie à St Christophe sur Roc	160,00 €
TOTAL	996,00 €

Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves attribue une subvention de 5000,00 € pour l'année scolaire. Cette subvention a déjà permis de financer :

Classes élémentaires : abonnement applications	361,30 €
Frais de déplacements stagiaire musique	362,50 €
TOTAL	723,80 €

L'Association des Parents d'Elèves a également donné une subvention pour l'achat de cadeaux de Noël pour toutes les classes pour un montant total de 403,03 €

3-Bilan exercices de sécurité

Depuis le dernier conseil d'école, nous avons réalisé deux exercices de sécurité :

- un exercice d'évacuation incendie : Il a été réalisé le 18 décembre 2023. Cet exercice était inopiné, la date n'était pas connue des élèves et des enseignantes. L'exercice a duré 1 minute 28 (évacuation + appel) et s'est déroulé selon l'organisation prévue.
- un exercice PPMS : Il a été réalisé le lundi 25 mars. C'était également un exercice inopiné. Le scénario choisi était le confinement suite à l'intrusion d'une personne étrangère dans l'école.
L'exercice a montré un certain nombre de dysfonctionnements :
 - une confusion entre les signaux sonores a été observée → l'équipe enseignante sera mobilisée pour réécouter les signaux lors d'un prochain conseil des maîtres
 - l'alerte SMS n'a pas fonctionné
 - pendant l'exercice, une classe était dehors et n'a pas entendu le signal → Mme Giroire demande si l'installation de boîtiers d'alerte en extérieur est possible (nécessaire en cas d'alerte sur le temps de récréation)
 - la classe de CE2-CM1 entend très faiblement le signal

Mme Giroire souhaite également porter à la connaissance de la communauté éducative les nouvelles mesures dans le cadre du plan Vigipirate « Urgence attentat », comme cela a été demandé par la Direction Académique dans un mail du 27 mars.

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
- Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles
- Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe.
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.
- Les activités prévues dans les établissements, telles que les réunions parents-professeurs, sont maintenues.

4-Résultats aux évaluations repères nationales

Les élèves de CP ont passé au mois de janvier les évaluations repères nationales de milieu d'année.

Les résultats des évaluations sont un point d'appui pour mener, au niveau des équipes d'école, une réflexion sur leur action pédagogique et les modalités d'enseignement qui favorisent les apprentissages fondamentaux des élèves.

Mme GIROIRE a contacté l'Inspection de Parthenay afin d'obtenir le résultat des évaluations repère de janvier pour les CP afin de faire un comparatif avec les années précédentes.

A la date du conseil d'école, l'Inspection de Parthenay n'a pas encore communiqué le chiffre demandé.

5-Année scolaire 2024-2025

A la date du conseil d'école, l'effectif total est de **175 élèves**.

27 CM2 quittent l'école en fin d'année scolaire.

Les prévisions d'effectifs ont été réalisées au mois de novembre. L'effectif prévisionnel attendu pour la rentrée 2024-2025 est de 170 élèves. A la date du conseil d'école, 15 inscriptions en Petite Section ont été faites pour la rentrée prochaine.

Les opérations de carte scolaire ont eu lieu mi-mars et la Direction Académique a acté une fermeture de classe pour la rentrée 2024-2025. Nous repasserons donc à 7 classes.

Une nouvelle phase de carte scolaire aura lieu en juin où des classes peuvent rouvrir après la décision de fermeture. Pour cela, il faudrait pouvoir espérer un effectif supérieur à 175 élèves pour la rentrée prochaine. La Direction Académique se basera sur les

inscriptions et effectifs effectivement saisis sur ONDE (Outil numérique pour la direction d'école). Toutes les nouvelles inscriptions sont donc invitées à se manifester pour procéder à l'inscription pour la rentrée prochaine dès que possible.

Face à l'inquiétude et au questionnement des représentants des parents d'élèves, Mme Giroire expose les règles de fonctionnement de la carte scolaire.

6-Questions diverses

- Qu'en est-il du remplacement d'Anaïs ROBIN ? Pouvons-nous connaître l'organigramme du personnel de garderie afin de savoir à qui s'adresser pour nos questions ?
Réponse : Sandrine Le-Gac se présente et explique qu'elle a de l'expérience dans l'animation (est directrice de colonie durant les vacances scolaires, a déjà été directrice du service périscolaire dans d'autres communes dans et hors-département).
L'organigramme est en cours d'élaboration. Un courrier d'information aux parents sera également envoyé par la Mairie pour informer de la prise de fonction de Mme Le-Gac.

- Serait-il envisageable d'établir une liste de bénévoles hors école (en lien avec le CSC par exemple ou d'autres associations) voire les grands-parents pour accompagner les activités proposées par l'école ?
Réponse : Ce point a été abordé en fin de partie 1.

- Demande d'un parent : Serait-il possible d'aborder « la punition » des enfants qui ne sont pas venus le jour de grève et qui le vendredi ont eu le droit au repas du jeudi alors que les autres avaient le repas du vendredi avec crêpe au chocolat en dessert ?
La mairie a déjà été sollicitée sur ce point → Réponse lors d'un mail : contribution à ne pas faire de gâchis
Mais les enfants se sont fait moquer par leurs camarades qui mangeaient les crêpes.
De plus, la mairie demandait à être informée de la présence de l'enfant afin de pouvoir anticiper l'accueil des enfants dont les professeurs étaient grévistes.
Beaucoup de parents n'ont donc pas répondu au mail pour ne pas surcharger les agents de la mairie de messages.
Cette situation n'est pas acceptable dans la mesure où en plus ces enfants ont été mis à part dans la cantine afin de les distinguer des autres, c'est une sorte d'exclusion et surtout de l'injustice »
Réponse : Mme Sauzeau évoque un défaut de communication avec le prestataire de cantine. Par conséquent, le repas du jeudi non mangé par les enfants absents a été servi à ces enfants le lendemain.

- Quelles sont les normes d'hygiène pour la conservation des repas de la veille ?
Réponse : Les normes ont été respectées, la chaîne du froid n'a pas été brisée. C'est pour cette raison que ne pas servir les 30 repas non consommés le jeudi aurait été du gaspillage. Cela est arrivé le jour où il y avait une crêpe en dessert et la Mairie s'en excuse et espère que cette situation ne se reproduira pas.

- Est-ce que les locaux scolaires sont soumis à un contrôle de sécurité comme les établissements recevant du public ?
Réponse : Le dernier contrôle des bâtiments a eu lieu en mai 2023, le prochain aura lieu dans les mois qui viennent. Les structures de jeux de la cour de l'élémentaire ne répondent plus aux normes, elles seront démontées. Le rachat prendra sans doute un an.

Prise de parole de Monsieur le Maire en fin de conseil afin de transmettre des informations supplémentaires

-Le préau sera entièrement refait côté élémentaire, avec éclairage à LED.

-Les fuites dans l'école maternelle seront également prises en charge (un expert doit encore donner son diagnostic).

La séance est levée à 20h20.

Secrétaire de séance : Stéphanie NICOLAS

Présidente du conseil d'école : Mélanie GIROIRE